



## **AVIS**

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail  
relatif à la demande de permis de commerce parallèle (nouvelle provenance) pour  
la préparation phytopharmaceutique RIDOMIL GOLD MZ CAZO® (numéro d'AMM  
2140206)**

---

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a accusé réception le 23 janvier 2015 d'un dossier recevable sur le plan administratif, déposé par M. CAZORLA, S.L. de demande de permis de commerce parallèle (nouvelle provenance) pour la préparation phytopharmaceutique RIDOMIL GOLD MZ CAZO®, pour un produit en provenance d'Italie.

Considérant les articles R.253-23 à R.253-29 du code rural et de la pêche maritime établissant une procédure simplifiée d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques en provenance de l'Espace économique européen, et les arrêtés d'application du 17 juillet 2001 et du 29 août 2002 ;

Considérant que la préparation importée, RIDOMIL GOLD MZ PEPITE®, bénéficie en Italie de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 12383, dont le titulaire est Syngenta ITALIA S.p.A. ;

Considérant que cette préparation est déclarée par le demandeur identique au produit de référence EPERON PEPITE®, qui bénéficie sur le territoire national de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 2010118, dont le titulaire est Syngenta France SAS ;

Considérant les compositions intégrales et les fabrications de ces deux préparations ;

L'Anses estime que les informations disponibles permettent de conclure que les substances actives de la préparation RIDOMIL GOLD MZ PEPITE® ont la même origine que celles de la préparation de référence EPERON PEPITE® et que les compositions intégrales de la préparation RIDOMIL GOLD MZ PEPITE® et de la préparation de référence EPERON PEPITE® peuvent être considérées comme identiques.

**En conséquence, l'Anses émet un avis favorable à la demande de permis de commerce parallèle (nouvelle provenance : Italie) pour la préparation RIDOMIL GOLD MZ CAZO® présentée par M. CAZORLA, S.L., mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit de référence EPERON PEPITE®.**

**De plus, la préparation RIDOMIL GOLD MZ CAZO® ne pourra être commercialisée que dans des contenances de 1 – 5 et 10 kg, conformément aux conditions d'autorisation de la préparation RIDOMIL GOLD MZ PEPITE® en Italie.**

**Marc MORTUREUX**